

Québec veut reconquérir le fleuve

MÉLANIE SAINT-HILAIRE

MSHilaire@lesoleil.com

QUÉBEC — La Ville de Québec veut faire du littoral du Saint-Laurent, entre les ponts Pierre-Laporte et de l'île d'Orléans, un « espace public majeur » de la capitale. Et cela, sur la rive sud comme sur la rive nord.

Un mémoire, entériné hier par le comité exécutif de la Ville, affirme la volonté de la municipalité de « rendre le fleuve aux gens ». Il faut protéger les espaces de vie et de loisirs situés en bordure de l'eau et en créer de nouveaux, soutiennent les auteurs du rapport. Ils proposent, entre autres, d'aménager une promenade le long du fleuve, de créer un réseau de lieux publics reliés aux quartiers riverains et de ralentir la circulation sur les voies longeant le fleuve.

Afin de redonner un aspect convivial aux berges du Saint-Laurent, la Ville recommande aussi d'investir dans des

équipements récréotouristiques qui pourraient servir aux résidants comme aux touristes. Elle propose également la mise en place d'une réglementation afin de préserver les écosystèmes et le patrimoine architectural.

Le mémoire appuie dans leur ensemble les recommandations de la Commission de la capitale nationale (CCN), qui veut redessiner à échelle humaine le boulevard Champlain. Il insiste cependant sur la nécessité d'agir de concert avec les autres intervenants du milieu.

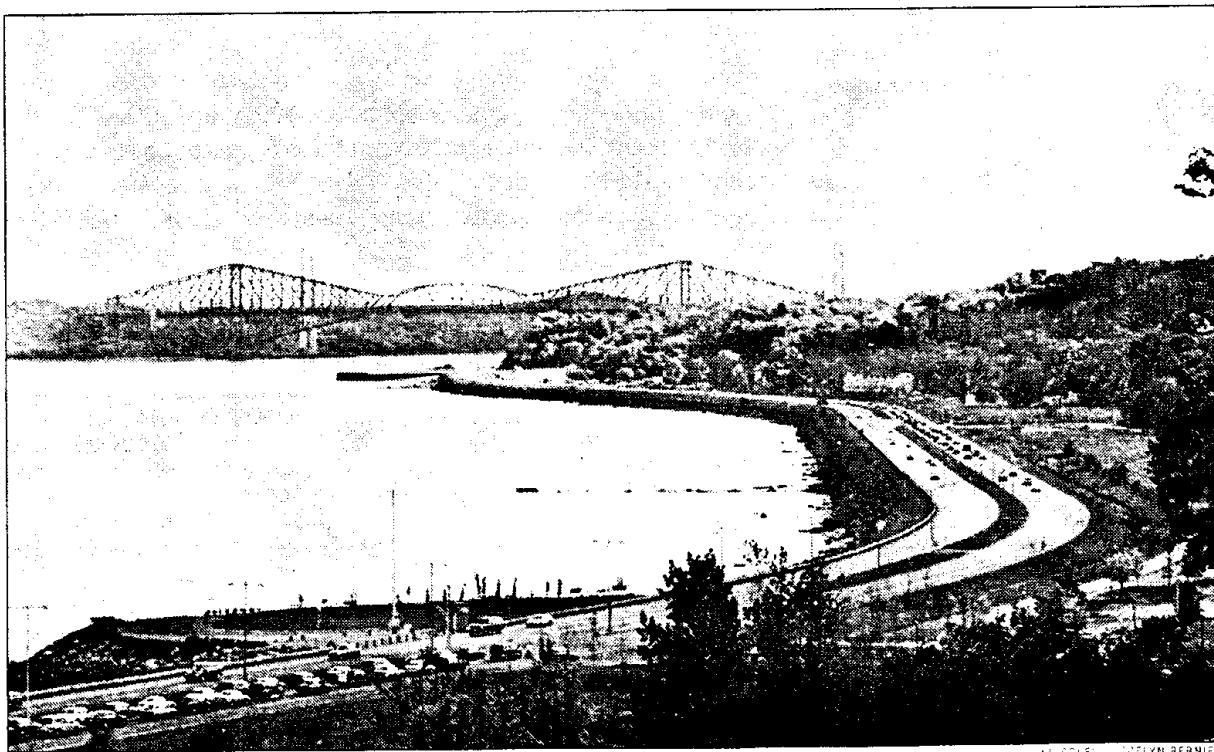
Par contre, le plan d'aménagement des sols proposé par le Port de Québec n'a pas trouvé grâce aux yeux des auteurs du rapport, qui le rejettent en grande partie. L'installation d'un terminal de croisières permanent à Pointe-à-Carcy ne se justifie pas jusqu'à ce qu'on aie bien évalué les différentes alternatives, écrivent-ils. L'idée de construire un édifice à bureaux près du bassin Louise ne leur plaît pas non plus.

Québec veut aussi protéger la baie de Beauport, où les administrateurs du port voulaient étendre leurs activités, ainsi que l'anse Brown et l'Anseau-Foulon, des « milieux naturels de grande valeur » qui ne devraient pas être dévolus à l'entreposage de marchandises.

Le mémoire invite les administrateurs du port à tenir en considération les qualités environnementales des différentes parties du littoral, à utiliser à leur maximum les sites déjà construits et à mieux répartir l'activité portuaire sur les deux rives du fleuve.

Enfin, dans la lignée de cette « vision globale de l'aménagement du littoral », le mémoire recommande la création d'une table de concertation entre le fédéral, le provincial et le municipal.

La Ville de Québec présentera son mémoire la semaine prochaine, lors des audiences publiques que la CCN tiendra au sujet du réaménagement du boulevard Champlain.



Le rapport propose d'aménager une promenade entre les ponts et l'île d'Orléans et de ralentir la circulation automobile.

LE SOLEIL / JOUELYN BERNIER